



Procès-Verbal Commission Régionale des Coupes

Réunion du Lundi 19 Août 2019

Président : Pierre LONGERE.

Présents : Abtisssem HARIZA, Jean-Pierre HERMEL.

COUPE DE FRANCE 2019/2020

Dates des 3 premiers tours :

- 1^{er} tour : 25 Août 2019 (entrée des clubs de R3).
- 2^{ème} tour : 1^{er} Septembre 2019.
- Tour de cadrage : 8 Septembre 2019 (6 rencontres).

3^{ème} tour COUPE DE FRANCE :

Lors de la réunion du 12 juillet 2019 et après tirage au sort, le Conseil de Ligue a désigné le F.C. LYON comme club recevant le représentant de la Ligue de St Pierre et Miquelon le samedi 14 septembre 2019

En raison du nombre d'engagés (894 équipes), un tour de cadrage aura lieu le 8 septembre 2019. Il y aura 6 rencontres soit 12 équipes.

A compter du 1^{er} tour, l'utilisation de la FMI est OBLIGATOIRE. Transmission du résultat dès la fin du match et le DIMANCHE AVANT 20 HEURES sous peine d'amende.

PERMANENCE COUPE DE FRANCE

Le dimanche 25 août 2019, à partir de 18h30, une permanence fonctionnera pour la transmission des résultats, en cas de dysfonctionnement de la FMI.

- **Secteur EST** (Districts 01, 26/07, 38, 42, 69, 73, 74) : 04-72-15-30-43 et 04-72-15-30-35
- **Secteur OUEST** (Districts 03, 15, 43, 63) : 06-25-89-16-53

TERRAINS

A compter du 3^{ème} tour, chaque club recevant devra disposer d'un terrain classé en niveau 5 ou 5 sye. Les clubs devront détenir l'arrêté municipal d'autorisation d'ouverture au public délivré par le Maire.

COURRIERS RECUS

- FC BEAUFORTIN, AS GRESIVAUDAN, JEUNES VILLE LA GRAND, EC LEMBRON et AS ENVAL : Noté

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

1^{er} TOUR : le 08 Septembre 2019. Voir le tirage sur le site de la Ligue.

RAPPEL DE L'ARTICLE 1 DU REGLEMENT :

La FFF et la LFA organisent chaque saison une épreuve, appelée COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE, exclusivement **réservée à une équipe** des clubs participant à :

- Un Championnat U 19 (**National, Régional ou Départemental**) **étant rappelé que les joueurs de catégorie U 19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve**
- Ou un Championnat U 18 **ou U 17 (Régional ou Départemental)**.

Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance